

MA COUVERTURE SANTÉ, MON BIEN ÊTRE ! S’AFFILIER, SE SOIGNER

LA SECU ? L’ASSURANCE MALADIE ?

La sécurité sociale est un système de protection collectif contre les risques sociaux liés à la maladie, la maternité, la paternité, aux accidents du travail...

L’assurance maladie est une branche de la sécurité sociale, qui permet la prise en charge des dépenses de santé et garantit l’accès aux soins.

L’AFFILIATION ?

De 16 à 18 ans :

Vous restez assuré au régime de sécurité sociale (général, agricole ou autre spécifique) d’un ou de vos deux parents.

Aucune démarche n’est à effectuer.

À partir de 18 ans :

Vous devenez un assuré autonome au régime de sécurité sociale d’un ou de vos deux parents.

Dans l’année de votre majorité, votre organisme de sécurité sociale vous contactera afin de communiquer un Relevé d’Identité Bancaire et procéder à une mise à jour de votre carte VITALE.

> ameli.fr (Pour le régime général)

> Application mobile Ameli

Étudiants internationaux

- Européens, Suisses et Québécois n’ont pas à s’affilier en France à condition d’être en possession de la Carte Européenne d’Assurance Maladie (CEAM)

- Les étudiants Hors UE/EEE s’affilient à la PUMA en ligne :

> etudiant-etranger.ameli.fr

Plus d’info :

international.univ-grenoble-alpes.fr

SE FAIRE SOIGNER

Présenter sa carte VITALE

La carte Vitale contient tous les renseignements nécessaires au remboursement de vos frais de santé.

Déclarez votre médecin traitant !

Obligatoire pour les consultations médicales, il faut le déclarer en remplissant un formulaire avec son médecin. Dans le cas contraire, des tarifs plus élevés sont appliqués ou les remboursements sont réduits.

Se faire rembourser

Votre organisme de sécurité sociale assure le remboursement des soins pour partie. L’assuré doit s’acquitter du reste à charge s’il ne dispose pas de mutuelle.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OU MUTUELLE

Elle n’est pas obligatoire mais **fortement conseillée** car elle prend en charge tout ou partie des frais non couverts par la sécurité sociale. Elle donne droit également au tiers-payant (Pas d’avance de frais).

Laquelle choisir ?

Comparer selon vos besoins : lunettes, dentiste, contraception... également services associés (Responsabilité civile, Assurances habitation...).

À NOTER : Il est parfois plus intéressant de rester couvert par la mutuelle de ses parents.

Petit glossaire

Tiers-Payant : permet, sous certaines conditions, de ne pas faire l’avance des dépenses de santé

CPAM : Caisse Primaire d’assurance Maladie, principal organisme de sécurité sociale, il gère les assurés relevant du régime général

MSA : Régime de sécurité sociale agricole,

PUMA : Protection Universelle Maladie

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

En cas de difficulté financière, il est possible de bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire sous condition de ressources. Se renseigner auprès de la CPAM ou sur : ameli.fr

CENTRES DE SANTÉ ÉTUDIANTS

Gratuit pour les étudiants, des consultations de médecine générale et des consultations spécialisées : médecine du sport, psychologie, sophrologie, hypnose, TCC (thérapies comportementales et cognitives), diététique, formation en secourisme, Centre de santé sexuelle : gynécologie, sexologie, dépistage IST (Infection Sexuellement Transmissible), contraception, IVG (Intervention Volontaire de Grossesse) médicamenteuse, écoute et accompagnement.

GRENOBLE

Centre Santé Étudiants

MUSE - 80 allée Ampère
38400 Saint Martin d’Hères
Tram B, C station Gabriel Fauré - MUSE
ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h SAUF mardi (13h-17h)

Prendre RDV en ligne

> etudiant.univ-grenoble-alpes.fr

VALENCE

Centre Santé Jeunes

Maison de l’étudiant Drôme-Ardèche
13-15, Place Latour-Maubourg
Valence

> etudiant.univ-grenoble-alpes.fr

Des actions de préventions sont proposées tout au long de l’année par le centre de santé appuyé par les étudiants en lien avec la CPAM.

 [@ers.grenoble](https://www.instagram.com/ers.grenoble)

